



AG2R LA MONDIALE

**Régime de Prévoyance des Intérimaires NON CADRES
ETT au taux de cotisation NORMAL
ACCORD du 10 juillet 2009 à effet au 1^{er} janvier 2010*
suite à avenant n°6 du 16 septembre 2016
ASSUJETTISSEMENT AU FORFAIT SOCIAL DE 8% ET A LA CSG / CRDS**

EXERCICE 2018

Taux de cotisations afférentes aux périodes d'emploi du 1er janvier au 31 décembre 2018

<u>Rappel des cotisations</u>	Total	Part Employeur	Part Salarié
Cotisations sur Tranche A des salaires	0,87%	0,522%	0,348%
Cotisations sur Tranche B et Tranche C des salaires	0,70%	0,42%	0,28%
<u>Cotisations sur Tranche A des salaires</u>			
Décès	0,04%	0,024%	0,016%
Rentes éducation	0,04%	0,024%	0,016%
Arrêt de travail	0,79%		
Maintien de salaire		0,158%	
Incapacité temporaire/permanente/Invalidité		0,316%	0,316%
TOTAL	0,87%	0,522% dont 0,364% assujetti au forfait social de 8% et à la CSG / CRDS	0,348%
<u>Cotisations sur Tranche B et Tranche C des salaires</u>			
Décès	0,01%	0,006%	0,004%
Rentes éducation	0,01%	0,006%	0,004%
Arrêt de travail	0,68%		
Maintien de salaire		0,136%	
Incapacité temporaire/permanente/Invalidité		0,272%	0,272%
TOTAL	0,70%	0,42% dont 0,284% assujetti au forfait social de 8% et à la CSG / CRDS	0,28%

* étendu par arrêté du 22 décembre 2009 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2009